



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 7 mars 2024

#### **À l'écoute des agriculteurs : Premier bilan positif pour les permanences**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les permanences à destination des agriculteurs de la Vienne rencontrant des difficultés sont mises en place.

Souhaitées par le Président de la République, afin de répondre à la crise agricole, elles permettent une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange, en toute confidentialité, sur les problèmes que rencontre l'exploitation.

**Dans le département de la Vienne, ces rendez-vous sont organisés en présence du sous-préfet d'arrondissement, de la Direction Départementale des Territoires, de la Direction départementale des finances publiques, de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de la Chambre d'agriculture de la Vienne.**

#### Un 1<sup>er</sup> bilan positif

**En un peu moins d'une semaine, 48 appels ont été reçus sur la ligne dédiée à la prise de rendez-vous. Près d'une trentaine d'agriculteurs (éleveurs, jeunes agriculteurs, exploitants bio, etc.) ont été ou vont être reçus lors de ces permanences :**

- **15 rendez-vous** dans l'arrondissement de Poitiers ;
- **11 rendez-vous** dans l'arrondissement de Montmorillon ;
- **3 rendez-vous** dans l'arrondissement de Châtelleraut.

Climatologie, prix de vente, problème de trésorerie (difficultés à honorer les échéances bancaires et les dettes fournisseurs, de remboursement des cotisations MSA), difficulté d'accès au foncier, décapitalisation cheptel, difficulté à faire face à la charge de travail... sont les principales problématiques soulevées lors de ces entretiens.

Chaque cas est analysé et pris en charge par l'une des structures présentes (MSA, chambre d'agriculture, DDT et DDFIP) avec **un retour, auprès de l'agriculteur, dans un délai de 7 jours après l'entretien.**

#### Rappel des permanences dans le département de la Vienne

Une permanence d'une demi-journée est ouverte dans les trois arrondissements du département :

- le mardi, à la sous-préfecture de Châtelleraut ;
- le jeudi, à la Direction Départementale des Territoires (DDT), pour l'arrondissement de Poitiers ;
- le vendredi, à la sous-préfecture de Montmorillon.

**La prise de rendez-vous s'effectue, tous les jours de 9 h à 12 h, uniquement au numéro suivant : 06.81.14.72.12.**

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.f



7, place Aristide Briand - 86000 Poitiers